



SMART METER, compteur électrique toxique

INVITATION-INFORMATION d'une décision de la Chambre des Députés luxembourgeoise, non sans conséquence sur notre santé et notre porte monnaie

Luxembourg, le 5 mai 2016

Objet: Information complémentaire suite à la conférence publique organisée le 8 mars dernier sur la nocivité des ondes électromagnétiques et le Smart Meter

Madame, Monsieur,

La décision des Députés luxembourgeois sur la pose dans tout le territoire national d'un nouveau compteur électrique, le SMART METER **fait suite au désir et à l'information unilatérale d'un Groupement d'Intérêt Économique, composé d'entreprises et de communes, sans l'avis des populations placées devant le fait accompli.** Décision anodine en apparence ... En apparence seulement.

Ors, ce compteur est entaché de « performances et techniques » inacceptables pour le consommateur et l'administré luxembourgeois.

1- Le Smart Meter utilise l'installation filaire électrique privée des habitations en y injectant un courant permanent de hautes fréquences (Courant Porteur en Ligne-CPL) nocif, toxique et cancérigène pour la santé des populations. **Ce procédé impacte 24 h sur 24 en irradiant des hautes fréquences sur prise de courant, centrifugeuse, machine à laver, lampe de chevet, bureau, éclairage etc.** A cette pollution il faut y rajouter celle des voisins, aux murs mitoyens. On ne peut y échapper qu'avec une installation électrique blindée !

Les habitants se plaignent de **maux de tête, déséquilibre, vomissement, dépression, irrégularités cardiaques, troubles du sommeil, difficultés de concentration, nausées, vertiges etc**, partout où ce compteur a été installé Canada, Amérique, Australie... La décision d'implantée cette technique n'est-elle pas entachée d'un acte de non assistance à personne en danger !

2- Le Smart Meter provoque destruction et détérioration des appareillages électriques reconnus, avec le risque d'incendies; au point que les assurances, avec les dommages de toutes natures causés par l'amiante, le plomb, l'utilisation ou la dissémination d'organismes génétiquement modifiés, ne couvrent plus « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques » Nous voilà avertis ! Sans assurance... Qui prendra à charge la détérioration des appareils électroménagers, l'incendie d'une maison...?

3- Le Smart Meter compte tellement bien... que par le jeu de la correction du déphasage, vos factures se retrouvent avec une hausse de 10 à 20 %.

De plus, entre concentrateurs de quartier et compteurs, ce sont tous les 10 et 15 ans qu'il faut renouveler ces installations ! Rien à voir avec la simplicité, la robustesse et la durée de vie des compteurs actuels ! **Qui paye la note? Le contribuable, bien sûr! Le coût est estimé entre 200 et 300 € par pose de compteur, y compris dans les résidences secondaires.** Bien évidemment, c'est en douceur sur vos futures factures que les ponctions se feront! (Budget du côté français estimé à 7 milliards d'euros) Groupement d'Intérêt Economique...pour qui ?

Au Québec et en Espagne, depuis l'installation des compteurs communicants, toutes les factures ont augmenté, et il n'y a aucune raison que ce ne soit pas pareil au Luxembourg !

4- Ce système électronique permet de pénétrer au cœur même de votre intimité. Vos faits et gestes touchant à votre installation et appareillage électrique sont enregistrés (coucher, lever, éteindre, allumer l'interrupteur ou le téléviseur, départ en vacances, inoccupation de l'habitation, etc).

5- Cette technique permet de nuit, de jour, à votre insu, d'arrêter à distance tout appareil : le ballon d'eau chaude et les radiateurs électriques etc, avec les meilleures intentions du monde! Les consommations « effacées » ponctuellement à distance via le système Smart Meter, **ne seront pas déduites de votre facture. Cette non-consommation vous sera quand-même facturée! Le Smart Meter, fonctionnant dans des limites de puissances (le compteur disjonctant pour un oui ou pour un non) nombre d'abonnés ont dû payer pour une puissance électrique plus forte !!!!**

6- La mise en place de cette technologie entraînera la suppression de centaines d'emplois, on peut lire dans un dépliant publicitaire distribué aux ménages que le système: **« fonctionnera de manière autonome avec très peu de ressources humaines »**. Avec un taux de 5,7 % de chômage, faut-il y ajouter une pierre à la désoccupation professionnelle ?

7- Cette industrie des compteurs « MOUCHARDS » nous vient d'Amérique, elle permet aux business-men de faire des affaires juteuses sur notre dos.

Dans le monde, ces compteurs provoquent une opposition citoyenne.

L'Autriche déclare « Celui qui ne veut pas le nouveau compteur ne l'aura donc pas ! »

Le gouvernement allemand, après l'organisation d'un audit, stipule : « l'adoption massive de nouveaux compteurs n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand ». C'est clair et sans bavure ! En faisant fi des fonctionnaires européens qui cherchent à l'imposer.

En France le refus de cette technologie s'explifie. À ce jour, les maires et les conseillers communaux de 125 villes ont pris une délibération moratoire et refus total d'implanter ce compteur dans leurs communes. L'abonné peut le refuser. Et chez nous ... ?

Cerise sur le gâteau ... Après le Smart Meter, ils nous concoctent le compteur à gaz et à eau. Bonjour les dégâts pour les radiations !

Madame, Monsieur,

Vous voilà informés sur un autre volet de cette décision nationale qui a été publiée; nous vous invitons à porter ces paramètres à la connaissance de vos voisins, vos amis, votre famille.

Avec ce dossier spécifique, nous vous invitons à prendre connaissance du maximum d'informations sur **L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE** du niveau de radiations des **HAUTES FREQUENCES issues de la technologie des Radars**, émises par la téléphonie mobile et appareils ménagers dans l'ambiance domestique des habitations et dans toute la ville à l'extérieur, rues, parcs publics, crèches, écoles, maisons de retraite, hôpitaux etc.

Antennes relais, micro-ondes, téléphone portable, tablettes, plaque à induction, téléphone sans fil (Dect), ampoule à basse consommation radiante, Wi-Fi.... **Quasi omnipotent.**

Toutes ces sources d'émission utilisent la propagation d'ondes pulsées à des puissances de hautes fréquences, incompatibles avec le vivant, il n'y a jamais eu de doute à avoir sur cette question de santé, toutes les études indépendantes des opérateurs le démontrent et ceci pas d'aujourd'hui!

Nous restons à votre disposition pour vous fournir les dossiers sur les **hautes fréquences** que nous avons diffusés lors de notre conférence à Luxembourg-ville.

Nous vous informons et nous vous invitons sur la tenue d'une réunion constitutive d'un collectif pour organiser et faire entendre raison et santé, auprès du Conseil d'État, du Cabinet Grand-Ducal, des députés, des élus locaux, des administrations communales, des agences et gérances immobilières, des administrations de la santé publique et de la presse.

LE JEUDI 12 MAI 2016 A 19H30 CLAE 26 Rue de Gasperich L-1617 Luxembourg

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous fournir des liens et dossiers sur ces sujets. Ci-dessous une vidéo de Next-up du petit compteur LINKY, frère français du SMART METER (11 min).
<https://www.youtube.com/watch?v=EhJbLJvouI>

Cordiales salutations associatives